

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

NOTE DE SYNTHÈSE



Nomination du secrétaire de séance –

N°1 CONSEIL MUNICIPAL - Installation de Mme Justine AMEGAN en remplacement de M. Sébastien SAUTEUR

A la suite de la démission, en date du 16 janvier 2018 de M. Sébastien SAUTEUR, Conseiller Municipal du groupe "Ensemble pour l'Avenir de Lagny" il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'installation de Mme Justine AMEGAN candidate suivante de la liste "Ensemble pour l'Avenir de Lagny"

N°2 CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des commissions

A la suite de l'installation de Mme Justine AMEGAN nouvelle Conseillère Municipale, il est proposé de procéder aux désignations au sein des commissions dans lesquelles siégeait M. Sébastien SAUTEUR.

- Commissions :
- Culture
 - Urbanisme, Environnement, Développement durable, Tourisme
 - Sports

N°3 COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Au regard de l'article L 2122-22 du CGCT le Conseil Municipal par sa délibération du 16 avril 2014 a délégué à M. Le Maire, une partie de ses attributions, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune ».

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, « le Maire rend compte des décisions signées par lui ou son représentant ».

Il est donné communication de ces décisions à l'assemblée municipale.

N°	Nature de l'Acte	Date de signature	Service	Dénomination	OBJET	Montant H.T	Durée	Date de Notification
553 (Délib du 19/10/2017)	CV	21/11/2017	MULTI ACCUEIL	CAF DE SEINE ET MARNE	Convention de prestation de service - Etablissement d'Accueil de Jeunes enfants - 0-6 ans	GRATUIT		04/01/2018
559	MP	27/11/2017	SERVICE TECHNIQUE	JC DECAUX	Marché d'installation, d'entretien et d'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville	*	Durée : 20 ans	11/12/2017
560	LC	27/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ORLYPARCM'EN VOTRE	Mise à disposition du Gymnase Guy Kappès et de matériel - Noël pour Tous	GRATUIT	10/12/2017	30/11/2017
561	LC	27/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	540,00€	17/02/2018	30/11/2017
562	LC	27/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	14/04/2018	08/12/2017
563	LC	27/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ACPPDL	Mise à disposition de la Maison des Associations - Réunion de bureau	GRATUIT	15/12/2017	30/11/2017
564	LC	27/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	410,00€	10/02/2018	30/11/2017
565	LC	27/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASSOCIATION KHMERE 77	Mise à disposition du Totem - Fête du nouvel an Khmer	GRATUIT	Du 30/03 au 01/04/2018	30/11/2017
566	MP	27/11/2017	ESPACE CHARLES VANEL	DROLES DE DAMES	Spectacle : Circus Incognitus	7.591,99€ TTC	10/12/2017	05/12/2017
567 (Délib du 14/03/2017)	SUB	27/11/2017	REGLEMENTATION	DDEN	Contrat de subventionnement	80,00€	Jusqu'au 31/12/2017	30/11/2017
568	LC	28/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	AS LAGNY RUGBY	Mise à disposition des Salons d'Honneur - Soirée à l'occasion du 110ème anniversaire du Club	GRATUIT	30/11/2017	30/11/2017

569	LC	28/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES AMIS DU MUSEE	Mise à disposition de la salle de la Gourdine - Assemblée Générale	GRATUIT	04/12/2017	30/11/2017
570	LC	28/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOS COPROPRIETE	Mise à disposition de la Maison des Associations - Assemblée Générale - Résidence Allée Antoinette	120,00€	07/12/2017	30/11/2017
571	LC	28/11/2017	VIE EDUCATIVE	Mme ROUSSELET Christèle (Directrice)	Mise à disposition école maternelle Leclerc - Soirée Jeux/débat	GRATUIT	08/12/2017	30/11/2017
572	LC	29/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOCIETE GENERALE	Mise à disposition du Totem - Réunion professionnelle	170,00€	29/11/2017	04/12/2017
573	LC	29/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du Totem - Fête familiale	590,00€	03/02/2017	05/12/2017
574	LC	29/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE CLOS DE LA PEPINIERE	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale	GRATUIT	14/12/2017	05/12/2017
575	LC	29/11/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE PARTI SOCIALISTE	Mise à disposition du Totem - Réunion adhérents et sympathisants	GRATUIT	19/12/2017	05/12/2017
576	MP	30/11/2017	ANIMATION	CHORALE UNION IDF	Concert de Gospel - Eglise Notre-Dame-des-Ardents	1.500€ TTC	03/12/2017	05/12/2017
577	MP	30/11/2017	ANIMATION	CIE PROGENITURE	Spectacle déambulation des Tiglings	2.134,90€ TTC	22/12/2017	05/12/2017
578	LC	01/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	SEINE ET MARNE QUEBEC	Mise à disposition de la Salle de la Gourdine et Foyer Alice Marin (Soirées Québécoises et projections de films)	GRATUIT	21/01/2018 07/02/2018 16/03/2018 11/04/2018	05/12/2017
579	LC	01/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ELAN GYMNIQUE DE LAGNY	Mise à disposition de matériel - 25ème anniversaire au Gymnase Hts de Lagny	GRATUIT	Les 9 et 10/12/2017	04/12/2017
580	LC	01/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ	Mise à disposition du Totem - Réunion	GRATUIT	06/12/2017	04/12/2017
581	LC	01/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE FRONT DE GAUCHE	Mise à disposition de la Maison des Associations - Réunion	GRATUIT	11/12/2017	04/12/2017

582	LC	01/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	CLUB INFORMATIQUE DE LAGNY	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale	GRATUIT	20/01/2018	05/12/2017
Avenant n°1 au marché 15/029	MP	04/12/2017	SERVICES TECHNIQUES	CLOTURE SANIEZ	Avenant au marché travaux d'entretien des bâtiments communaux - Lot 6 : Serrurerie/clôture et métallerie	Avenant de réduction de durée de marché	Fin : 20/01/2018	12/12/2017
583	LC	05/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	US LAGNY PETANQUE	Mise à disposition du TOTEM - Assemblée Générale	GRATUIT	15/12/2017	08/12/2017
584	LC	05/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	AVF PAYS DE LAGNY	Mise à disposition de matériel - Galette	GRATUIT	du 10/01/2018 au 12/01/2018	08/12/2017
585	LC	05/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	CAMG	Mise à disposition - Espace Charles Vanel - Ciné Concert "Steamvoat Bill junio"	GRATUIT	23/12/2017	08/12/2017
586	LC	06/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LAGNY ENSEMBLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN	Mise à disposition - Salle du Foyer Alice Marin - Réunion plénière	GRATUIT	26/01/2018	11/12/2017
587	LC	06/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM - Fête familiale	1.130,00 €	du 14/07/2018 au 15/07/2018	11/12/2017
588	MP	04/12/2017	VOIRIE	TPI DF JEAN LEFEVRE	Marché de travaux d'entretien de la voirie	2.345.000,00€ HT	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 et 3 reconductions	05/12/2017
589	LC	06/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PROXIMMONET	Mise à disposition de la Maison des Associations - Assemblée générale de la Résidence "Les Pensées" à Esbly	240,00€	06/12/2017	11/12/2017
590	LC	07/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE CLOS SAINT LAURENT	Mise à disposition de la Maison des Associations - Assemblée générale	GRATUIT	12/01/2018	12/12/2017
591	LC	07/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	Mme MERCY (Directrice école Delambre)	Mise à disposition de matériel dans le cadre du goûter de Noël	GRATUIT	19/12/2017	11/12/2017
592	MP	07/12/2017	DIRECTION GENERALE	SCPA DE NARDI JOLY et LEBRETON	Convention d'honoraires au temps passé (affaire ES SALAM)	Provision 1.800 € TTC réglé suivant l'avancement du dossier	A la notification	13/12/2017

592 bis	LC	11/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ARAL	Mise à disposition de matériel Marché de Noël	GRATUIT	du 15/12/2017 au 18/12/2017	18/12/2017
593	MP	07/12/2017	ANIMATION	LE PRE AUX ANES	Promenades à dos d'ânes - Féeries de Noël	1.700,00 € TTC	Les 16 et 20/12/2017	13/12/2017
593 bis	LC	11/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ELAN LAGNY BASKET	Mise à disposition de matériel - Noël	GRATUIT	17/12/2017	18/12/2017
594	MP	08/12/2017	ESPACE CHARLES VANEL	ACADEMIE FRANCAISE DES ARTISTES VISUELS	Spectacle : Drôle de magie	11.000,00€ TTC	10/02/201	16/12/2017
594 bis	LC	11/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOUVENIR Français	Mise à disposition - Hôtel de Ville - Salle du Conseil - Assemblée et pot de l'amitié	GRATUIT	23/12/2017	18/12/2017
595	MP	05/12/2017	ESPACE CHARLES VANEL	ASSOCIATION ARPIS	Spectacle : Le Fabuleux voyage du petit architecte	3.644,29€ TTC	4 et 5/12/2017	12/12/2017
595B	LC	11/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	OFFICE DE TOURISME MARNE-ET-GONDOIRE	Mise à disposition des Salons d'Honneur - Réunion	GRATUIT	14/12/2017	15/12/2017
596	LC	08/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	A.S.L LES COTTAGES DE LAGNY 1	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale	GRATUIT	01/02/2018	12/12/2017
597	LC	08/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM Mariage	1.130,00€	Du 20 au 22/07/2018	12/12/2017
598	LC	08/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM Fête familiale	1.130,00€	Du 23 au 25/02/2018	12/12/2017
599	LC	08/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LE SECOURS CATHOLIQUE	Mise à disposition de Matériel - Tables, chaises, Grilles ect... pour vente de bougies	GRATUIT	22/12/2017	12/12/2017
600	LC	08/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	TOUS EN SCENE	Mise à disposition du Foyer Alice Marin - Spectacle "Tant de choses à vous dire"	GRATUIT	03/02/2018	12/12/2017
601	LC	08/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ULVECZKI RAHEL	Nuit des Musées 2018 - La Classe l'Œuvre	2.170,00€ TTC	Du 08/12/2017 au 19/05/2018	12/12/2017

Avenant n°1 au marché 13/321	MP	12/12/2017	CUISINE CENTRALE	DAVIGEL	Marché de denrées alimentaires Lot 9 : salades composées et crudités fraîche	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	15/12/2017
Avenant n°3 au marché 14/1/182	MP	12/12/2017	CUISINE CENTRALE	UNION PRIMEURS LAURANCE	Marché de denrées alimentaires Fourniture de fruits et légumes frais et produits de 4ème et 5ème gamme	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	15/12/2017
Avenant n°1 au marché 13/314	MP	12/12/2017	CUISINE CENTRALE	LE MARCHE DU PAIN	Marché de denrées alimentaires Lot 6 : Pain frais et viennoiserie	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	15/12/2017
Avenant n°4 au marché 13/317	MP	13/12/2017	CUISINE CENTRALE	DISVAL ET DS RHONE ALPES	Marché de denrées alimentaires Lot 5 : Produits surgelés	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	15/12/2017
Avenant n°1 au marché 13/316	MP	13/12/2017	CUISINE CENTRALE	SOCOPRA	Marché de denrées alimentaires Lot 3 : Viande de volaille cotée	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	15/12/2017
602	LC	13/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du Totem - Fête Familiale	410,00€	17/02/2018	15/12/2017
603	LC	13/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	CITYA VAL D'EUROPE	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale de la copro Terra Bella à Pomponne	260,00€	09/01/2018	15/12/2017
Avenant n°1 au marché 13/315	MP	13/12/2017	CUISINE CENTRALE	STE BERNARD	Marché de denrées alimentaires Lot 2 : Viande fraîche de porc et de charcuterie	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	15/12/2017
604	LC	14/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM Fête familiale	620.00 €	du 03/03/2017 au 04/03/2017	15/12/2017
605	LC	14/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	AVF PAYS DE LAGNY	Mise à disposition du TOTEM Fête annuelle	GRATUIT	du 25/05/2017 au 26/05/2017	15/12/2017
Avenant n°1 au marché 13/319	MP	15/12/2017	CUISINE CENTRALE	LA NORMANDIE A PARIS	Marché de denrées alimentaires Lot 7 : Beurre, œufs, fromages, lait et produits laitiers	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	22/12/2017

606	MP	15/12/2017	MUSEE	OPERAGRAFIKS	Contrat de cession pour des actions sur le thème classe l'ouvre	2230€ TTC	du 15 décembre au 11 mai 2018	22/12/2017
607	LC	15/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT LAURENT LA PAIX NOTRE DAME	Convention de mise à disposition de matériel - 2 barnums 3x3	GRATUIT	Du 19 au 22/12/2017	22/12/2017
608	LC	15/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	VILLE DE COLLEGIEN	Convention de mise à disposition de matériel - 20 tables et 20 ficus - Cérémonie nouvelle année	GRATUIT	20/01/2018	22/12/2017
609	LC	15/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	UNION SPORTIVE LAGNY MESSAGERS FOOTBALL	Mise à disposition du Gymnase Guy Kappès - Organisation d'un tournoi futsal	GRATUIT	21/04/2018	22/12/2017
610	LC	19/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ	Mise à disposition du TOTEM Réunion	GRATUIT	03/01/2018	22/12/2017
611	MP	19/12/2017	ESPACE CHARLES VANEL	JMD PRODUCTION	Spectacle "Les Coquettes"	9.495 € TTC	18/03/2018	28/12/2017
612	MP	20/12/2017	ESPACE CHARLES VANEL	CADMIUM COMPAGNIE	Spectacle "Alpheus et Arethusa"	4.767€ TTC	22/12/2017	22/12/2017
613	MP	20/12/2017	ESPACE CHARLES VANEL	ASSOCIATION RENCONTRES MUSICALES EN LORRAINE	Convention pour l'organisation du concert "Broadway Night"	12.660€ TTC	17/12/2017	22/12/2017
614	MP	20/12/2017	ESPACE CHARLES VANEL	RUQ SPECTACLES	Spectacle "Gaspard Proust"	17.935€ TTC	24/03/2018	26/12/2017
615	LP	21/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	FONCIA ICV	Mise à disposition du Totem - Assemblée Générale Résidence Les Reflets de Lagny	170,00€	23/01/2018	22/12/2017
Avenant n°1 au marché 13/314	MP	21/12/2017	CUISINE CENTRALE	STE LUCIEN	Marché de denrées alimentaires - Lot 1 : Viandes fraîches autre que viandes de porc et volaille + viandes cuites diverses	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	22/12/2017

616	LC	22/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES CHEVALIERS DE JEANNE D'ARC	Mise à disposition d'un véhicule Master et de divers matériels pour un concours de tir	GRATUIT	Du 12 au 14/01/2018	26/12/2017
Avenant n°2 au marché 13/320	MP	22/12/2017	CUISINE CENTRALE	MISA DIFFUSION	Marché de denrées alimentaires Lot 8 : Conserves et épicerie + biscuiterie	Avenant de prolongation de délai	Fin : 28/02/2018	03/01/2018
617	LC	22/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	PROXIMMONET	Mise à disposition du Totem - Assemblée générale Résidence "Les Allées de l'Hermitage"	960,00€	11/04/2018	03/01/2018
618	LC	22/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	SOUVENIR FRANCAIS	Mise à disposition de la salle du Conseil Municipal - Assemblée Générale	GRATUIT	23/12/2017	29/12/2017
619	LC	22/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	D.C.C.L.	Mise à disposition Maison des Associations - Assemblée Générale	GRATUIT	26/01/2018	03/01/2018
620	LC	22/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	ASS. HOPITAL DES DEUX HEMISPHERES (H2H)	Mise à disposition du Totem - Soirée de bienfaisance - Récolte de fonds	GRATUIT	Du 24 au 26/11/2018	03/01/2018
621	LC	22/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	VILLE DE MONTEVRAIN	Mise à disposition de matériel - 4 portants dans le cadre de la cérémonie de la nouvelle année	GRATUIT	12/01/2018	03/01/2018
622 (Délib du 12/12/2017)	SUB	22/12/2017	REGLEMENTATION	COMITE DES FETES	Convention d'objectifs 2018	25 000 €	Jusqu'au 31/12/2018	09/01/2018
623	LC	26/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	COMITE DES FETES	Mise à disposition du TOTEM - Soirée de remerciements des Associations	GRATUIT	du 19/01/2018 au 20/01/2018	28/12/2017
624	LC	27/12/2017	VIE EDUCATIVE	OCCE ECOLE MATERNELLE HEURTEAUX	Mise à disposition - Salle de sport école maternelle - Chorale	GRATUIT	12/01/2018	28/12/2017
Avenant n°1 au marché 13/333	MP	27/12/2017	RESSOURCES HUMAINES	GRAS SAVOYE	Avenant n°1 aux conditions particulières du contrat N° STE20140002001 - Modification franchises appliquées et durée du contrat	Prolongation jusqu'au 31/03/2018	Prolongation jusqu'au 31/03/2018	28/12/2017

625 (Délég du 14/03/2017)	SUB	28/12/2017	REGLEMENTATION	CHEVECHE 77	Contrat de subventionnement	50.00 €	Jusqu'au 31/12/2017	03/01/2018
626	LC	29/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	INSPECTION EDUCATION NATIONALE	Mise à disposition du TOTEM Formations des enseignants du premier degré	GRATUIT	Les 10/01/2018 et 17/01/2018	03/01/2018
627	LC	29/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	LAGNY ENSEMBLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN	Mise à disposition du TOTEM - Réunion plénière	GRATUIT	09/02/2018	03/01/2018
628	LC	20/12/2017	POLE CULTURE ET LOISIRS	CAMG	Mise à disposition de l'Espace Charles Vanel à l'occasion des "Vœux de Marne-et-Gondoire"	GRATUIT	11/01/2018	05/01/2018
2018								
1	MP	02/01/2018	POLE URBAIN	CITELUM	Marché à performance énergétique d'éclairage public et de signalisation	Partie forfaitaire Poste G1 : 17 372.09€TTC Partie G2 : 494 546.56€TTC pour 6 ans La partie accord cadre : Pour les postes G3 et G5, Sans montant minimum et maximum Pour le poste G4, le marché est passé avec un montant minimum de 250 000.00 € HT et sans maximum.	6 ans à compter de la date de notification	12/01/2018

2	MP	02/01/2018	ESPACE CHARLES VANEL	AVRIL EN SEPTEMBRE	Contrat de cession pour le spectacle "le cabaret extraordinaire"	7 000.00 €	20/01/2018	09/01/2018
3	LC	03/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES AMIS DU MUSEE ET DU PATRIMOINE DU PAYS DE LAGNY	Mise à disposition de la Maison des Associations - Réunions	GRATUIT	Les lundis : 8/15/22 et 29/01/2018 et les mercredis : 10/17/24 et 31/01/2018	15/01/2018
4	LC	09/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LES 3 TILLEULS DE LA COLLINE ST DENIS	Mise à disposition - Gymnase Thierry Rey - Réunion sur le PLU lié au quartier	GRATUIT	13/01/2018	15/01/2018
5	LC	09/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	SING ON ZE BITUME	Mise à disposition - Maison des Associations - Salle 218	GRATUIT	De la notification au 06/07/2018	15/01/2018
6	LC	09/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM Fête familiale	540.00 €	Du 10/02/2018 au 11/02/2018	15/01/2018
7	LC	09/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM Fête familiale	750.00 €	Du 21/04/2018 au 22/04/2018	15/01/2018
8	LC	09/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	PARTICULIER	Mise à disposition du TOTEM Fête familiale	590.00 €	Du 06/07/2018 au 08/07/2018	15/01/2018
9	LC	11/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	DEFENSE ET SAUVEGARDE DE LA RUE VICTOR HUGO	Mise à disposition de la Maison des Associations - Assemblée Générale	GRATUIT	30/01/2018	17/01/2018
10	LC	11/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	MUSIC'HALL	Mise à disposition de la Maison des Associations et du Gymnase Leclerc - Réunions	Maison des Associations : les jeudis de 20h à 23h et Gymnase Leclerc : les dimanches de 14h à 18h	De la notification jusqu'au 01/07/2018	17/01/2018

11	LC	11/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA CLE DU SOL	Mise à disposition de la Maison des Associations - Assemblée Générale	GRATUIT	31/01/2018	17/01/2018
12	LC	15/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	KUNG FU WUSHU	Mise à disposition du Gymnase Guy Kappès - Championnat d'Ile de France + mise à disposition de matériel	GRATUIT	21/01/2018	19/01/2018
13 (Délib du 12/12/2017)	MP	16/01/2018	REGLEMENTATION	CCAS	Convention de groupement de commandes pour le marché de nettoyage des locaux et des vitres	*	De la notification jusqu'à l'exécution de l'ensemble des prestations	22/01/2018
14 (Délib du 12/12/2017)	MP	16/01/2018	REGLEMENTATION	CCAS	Convention de groupement de commandes pour le marché d'impression	*	De la notification jusqu'à l'exécution de l'ensemble des prestations	22/01/2018
15 (Délib du 12/12/2017)	MP	16/01/2018	REGLEMENTATION	CCAS	Convention de groupement de commandes pour l'accord cadre pour divers travaux d'entretien des bâtiments communaux	*	De la notification jusqu'à l'exécution de l'ensemble des prestations	22/01/2018
16 (Délib du 12/12/2017)	MP	16/01/2018	REGLEMENTATION	CCAS	Convention de partenariat Ville/CCAS (interventions services Ville, mise à disposition de matériels et de bâtiments...)	*	De la notification jusqu'au 31/12/2022	23/01/2018
17	LC	16/01/2018	DIRECTION GENERALE	ASSOCIATION HANDMIRABLE	Mise à disposition Maison des Associations - Ludothèque Montessori	GRATUIT	Du 20/01/2018 au 19/01/2021 avec une reconduction	19/01/2018

18 (Délib du 12/12/2017)	CONV	17/01/2018	VIE EDUCATIVE	VILLE DE CHESSY	Convention pour l'accueil d'un enfant en classe ULIS	877,00€	Année scolaire : 2017-2018	22/01/2018
19 (Délib du 12/12/2017)	CONV	17/01/2018	VIE EDUCATIVE	VILLE DE CHESSY	Convention pour l'accueil d'un 2 nd enfant en classe ULIS	877,00€	Année scolaire : 2017-2018	22/01/2018
Avenant n° 1 au marché 17/430	MP	17/01/2017	SERVICES TECHNIQUES	MEL BAT	Extension de l'école maternelle Fort-du-Bois - Lot 5 - CVC plomberie	Avenant en plus-value : 6.417,10 €	Jusqu'à la fin du marché	12/01/2018
20	MP	17/01/2017	REGLEMENTATION	CAMG	Convention de groupement de commandes - Marché de maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendie	*	Jusqu'à la fin du marché	En attente retour signature des autres communes
21 (Délib du 12/12/2017)	CONV	17/01/2017	PLJ	CAF DE SEINE ET MARNE	Convention "Promeneurs du Net"	Subvention : 3.500 €	Du 07/03/2017 au 31/11/2018	Envoyée à la CAF le 22/01/2018 pour signature
22	LC	18/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	LA REPUBLIQUE EN MARCHE	Mise à disposition du TOTEM Réunion	GRATUIT	07/02/2018	22/01/2018
23	LC	18/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	UNSS	Mise à disposition - Gymnase Thierry Rey - quart de finale départementale UNSS	GRATUIT	31/01/2018	22/01/2018
24	LC	19/01/2018	POLE CULTURE ET LOISIRS	ROTARY CLUB	Mise à disposition - Hôtel de Ville - Salons d'Honneur - Gala annuel	GRATUIT	du 27/01/2018 au 28/01/2018	25/01/2018

NATURE DE L'ACTE :

MP : Marché Public

LC : Louage de chose

CV : Convention passée en vertu d'une délibération spécifique

SUB : Subvention

DSP : délégation de service public

N°4 COMMUNICATION - Convention qualité constructions neuves et aménagement durable

La convention qualité de construction durable est un document qui s'inscrit dans une démarche plus globale d'urbanisme durable voulue par la Ville. A ce titre et en harmonie avec les objectifs de la COP 21, la Ville de Lagny-sur-Marne confirme son adhésion à la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La convention a pour objet d'affirmer à l'ensemble des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux les ambitions de la Ville de Lagny-sur-Marne en matière de construction des logements neufs et des logements à réhabiliter, quelle que soit la taille de l'opération. Elle est l'outil indispensable à la mise en place d'un futur urbain raisonné, équilibré et respectueux.

Elle imposera systématiquement la recherche d'une meilleure efficacité thermique et un recours systématique aux énergies renouvelables et à l'innovation. Elle portera également une attention particulière à la récupération, au drainage et à l'utilisation de l'eau.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du document « Convention qualité constructions neuves et aménagement durable »

Ce document sera communiqué à chaque porteur de projet de construction.

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement,
Développement durable et Tourisme le 05 février 2018*

Annexe 1

N°5 COMMUNICATION - Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77), les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Cette obligation est reprise dans l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation....* »

Le contenu de ce rapport, précisé par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, doit porter sur la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au regard du recrutement, de la formation, du temps de travail, de la promotion professionnelle, des conditions de travail, de la rémunération, de l'articulation entre vie professionnelle/vie personnelle...

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport sera présenté aux membres du comité technique lors de sa séance du 13 février 2018. Il fait état des données au 31 décembre 2017 suivantes :

- part des femmes et des hommes par filières,
- pyramide des âges,
- répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois,
- répartition femmes-hommes sur le temps partiel et le congé parental,
- avancements de grade
- promotions internes
- titularisations

Par rapport au rapport présenté en décembre 2016 sur le bilan social 2015, peu de changements significatifs sont observés :

- Un personnel majoritairement féminin, chez les agents titulaires comme non titulaires ;
- Des femmes prépondérantes dans les filières sociales, médico-sociales et administratives ;
- Des femmes également très présentes dans les fonctions d'encadrement supérieur et de direction ;
- Un traitement égalitaire entre les femmes et les hommes en matière de progression de carrière ;
- Une sollicitation exclusivement féminine en faveur de la parentalité.

N°1 Part des femmes et des hommes par filière :

A Lagny-sur-Marne, 64 % des agents (titulaires et non-titulaires) sont des femmes. Le chiffre est inchangé par rapport à 2015. Elles occupent 100% des filières sociales et médico-sociales et sont prépondérantes dans la filière administrative avec 93%, comme en 2015. On peut noter avec le développement de la police municipale que cette équipe se masculinise, là où une parité était relevée au 31 décembre 2015. La filière technique a également creusé l'écart entre les hommes et les femmes (54% d'hommes contre 52% en 2015).

En 2016, la FPT est composée à 61,1 % de femmes, proportion en augmentation de 0,3 point par rapport à 2013, relève le rapport annuel de la FP. Un peu plus de la moitié d'entre elles travaillent dans la filière « animation », dont le taux de féminisation progresse de 0,4 point, pour atteindre 71,6 %. Comme dans la FPH, on constate de très fortes différences selon la filière : plus de 9 agents sur 10 sont des femmes dans les filières « sociale » et « médicosociale » quand ce n'est le cas que de 4,8 % des effectifs de la filière « Incendie et secours » et 21,5 % des agents de la filière « sécurité-police municipale ».

Titulaires

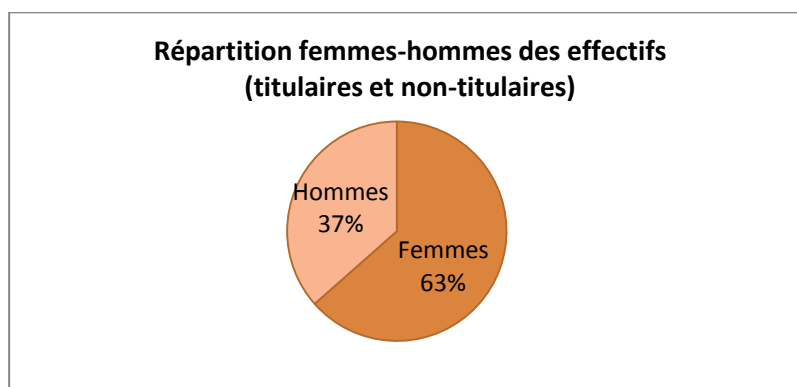
	Femmes	Hommes	Total	%
filière administrative	57	4	61	25%
filière technique	60	71	131	53%
filière animation	19	6	25	10%
filière culturelle	2	1	3	1%
filière médico-sociale	20	0	20	8%
filière sportive	0	3	3	1%
filière police municipale	2	4	6	2%
TOTAL	160	89	249	
%	64%	36%		100%

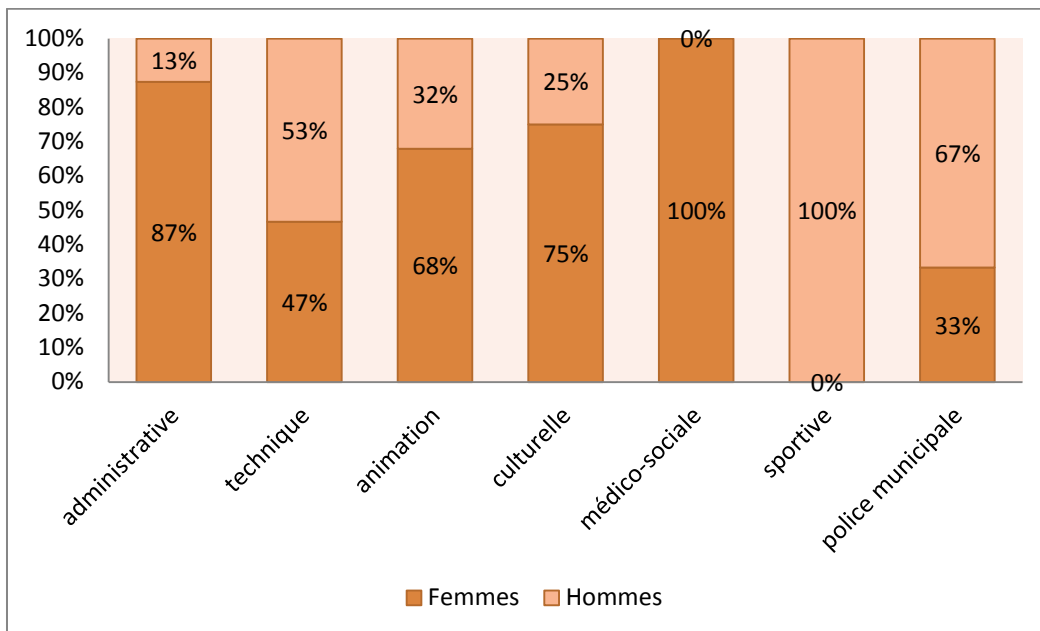
Non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	%
filière administrative	12	6	18	41%
filière technique	10	9	19	43%
filière animation	0	3	3	7%
filière culturelle	1	0	1	2%
filière médico-sociale	3	0	3	7%
filière sportive	0	0	0	
filière police municipale	0	0	0	
TOTAL	26	18	44	
%	59%	41%		100%

Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
administrative	69	10	79	87%	13%
technique	70	80	150	47%	53%
animation	19	9	28	68%	32%
culturelle	3	1	4	75%	25%
médico-sociale	23	0	23	100%	0%
sportive	0	3	3	0%	100%
police municipale	2	4	6	33%	67%
TOTAL	186	107	293	63%	37%





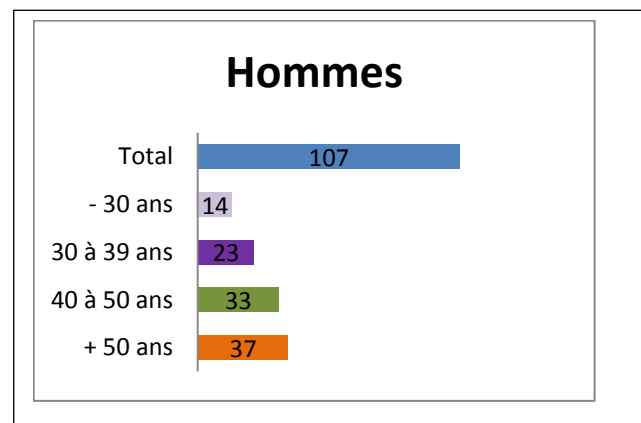
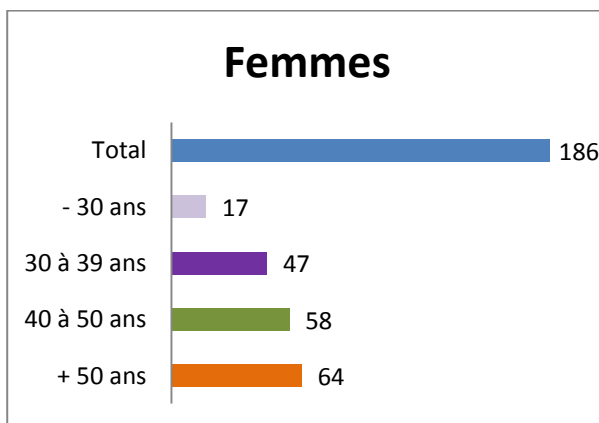
1. Part des femmes et des hommes par pyramide des âges

A Lagny-sur-Marne, l'âge moyen des femmes et des hommes est à quasi égalité de 44,2 ans (44,6 ans en 2015). La part des moins de 30 ans est de 9,1% (8% en 2016) pour les femmes et de 13% (12% en 2015) pour les hommes. La part des plus de 50 ans est de 34,4% (38% en 2015) pour les femmes et de 34,5% pour les hommes (41% en 2015).

Pyramide des âges

	Femmes	Hommes
+ 50 ans	64	37
40 à 50 ans	58	33
30 à 39 ans	47	23
- 30 ans	17	14
Total	186	107

- ✓ Age moyen des femmes : 44,2 ans
- ✓ Age moyen des hommes : 44,1 ans



N°2 Part des femmes et des hommes par catégorie hiérarchique, sur les emplois fonctionnels et de direction par cadre d'emplois

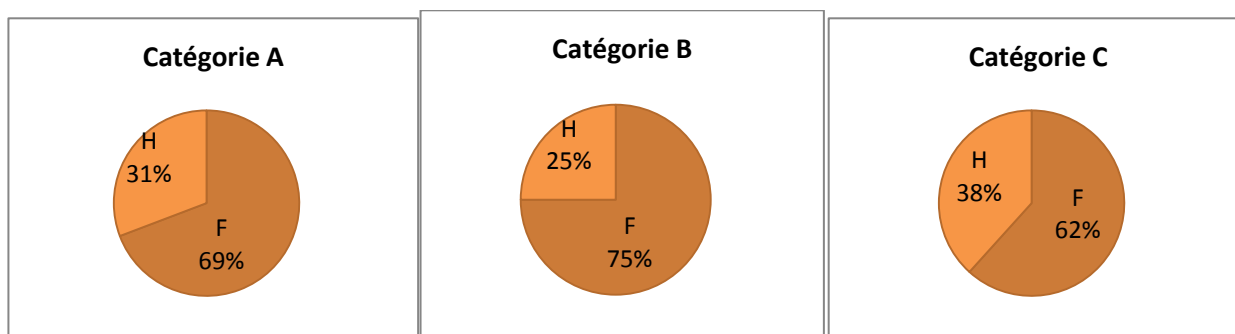
A Lagny-sur-Marne, les femmes représentent :

- 69% des emplois de catégorie A comme au 31 décembre 2015 (contre 60% au niveau national dans la FPT),
- 75% des emplois de catégorie B (contre 79% en 2015 et 64% au niveau national dans la FPT),
- 61,7 % des emplois de catégorie C (61% en 2015 et (contre 60% au niveau national dans la FPT).

Avec 63% de présence dans les effectifs de la collectivité, les femmes sont également encore plus présentes dans les fonctions d'encadrement supérieur et de direction (75% contre 71% en 2015 et 35% au niveau national dans la FPT), et sont à parité exacte sur les emplois fonctionnels.

Part des femmes et des hommes par catégorie hiérarchique

	Femmes	Hommes
cat A	9	4
cat B	24	8
cat C	153	95



Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels et de direction

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	1	2
postes de direction	12	4	16
Total	13	5	18

3 Part des femmes et des hommes dans les avancements de grade et promotions internes

En 2017, 10 femmes et 10 hommes ont bénéficié d'un avancement de grade (soit 16% de l'effectif féminin contre 11% en 2015 et 8,9% de l'effectif masculin contre 12% en 2015).

Au regard des quotas statutaires, il y a eu une seule promotion interne en 2017 concernant une femme.

Avancements de grade

	Femmes	Hommes
cat A	0	0
cat B	2	0
cat C	8	10
Ensemble	10	10

Promotions internes

	Femmes	Hommes
cat A	1	0
cat B	0	0
cat C	0	0
Ensemble	1	0

Intégrations :

	Femmes	Hommes
cat A	0	0
cat B	1	0
cat C	12	5
Ensemble	13	5

4 Part des temps partiels et des congés parentaux des femmes et des hommes

A Lagny-sur-Marne en 2015, 8 femmes et 1 homme sont à temps partiel (18 et 100% des femmes en 2015). Par ailleurs 4 agents femmes sont en congé parental

Catégorie		Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	Temps partiel	0	0	0
	Temps complet		4	8
	Total		4	9
Catégorie B	Temps partiel	1	0	1
	Temps complet		8	23
	Total		8	24
Catégorie C	Temps partiel	7	1	7
	Temps complet		94	146
	Total		95	153
Total toutes catégories	Temps partiel	9	1	9
	Temps complet	0	106	177
	Total	8	107	186

Congé parental

Femmes	4	4
Hommes	0	0
Total	4	4

La Ville confirme son souhait de développer également des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle de ses actions de politiques publiques, de communication, et de démocratie et de vie citoyenne :

- dans le cadre de son projet jeunesse et sport en vue de mieux prendre en compte les filles dans les activités proposées ;
- dans le cadre de sa participation au groupe de travail du Conseil Intercommunal de Sécurité Prévention de la Délinquance (CISPD) piloté par la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire et ses actions au titre de la prévention des violences faites aux femmes, notamment pour l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, par des permanences du CIDFF qui pourront être proposées au sein du centre socio-culturel qui va ouvrir en 2018, un accompagnement des professionnels et des formations notamment au repérage des femmes victimes de violence (avec AVIMEJ et SOS femmes 77) ;
- par l'utilisation d'un vocabulaire égalitaire dans ses différentes communications.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

N°6 AFFAIRES FINANCIERES – Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Un débat de l'Assemblée délibérante doit avoir lieu sur les orientations budgétaires, au préalable de l'examen du budget (articles L.2312-1 et L. 5211.36 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

Par ailleurs, les articles L.2312-1 et L. 3312-1 du CGCT, relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs. Ce rapport devra être transmis au représentant de l'Etat et être publié, les Communes devant également le transmettre au président de l'EPCI et mis à la disposition du public en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport d'orientations budgétaires à la suite d'un débat.

Dossier examiné en commission Finances le 07 février 2018

Annexe 2

N°7 AFFAIRES FINANCIERES - Actualisation et création d'autorisations de programme et crédit de paiement du budget principal (AP/CP)

La commune gère ses grandes opérations d'investissement par la technique comptable des autorisations de programme / crédits de paiement.

Véritable instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Ainsi, elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits, aide à mieux planifier les procédures administratives. Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

La note suivante va balayer les différentes autorisations de programme afin de proposer une actualisation des crédits de paiement au regard des réalisations budgétaires antérieures.

PROGRAMME 100 - CREATION D'UNE ECOLE PROVISoire ET D'UN EQUIPEMENT SUR LE SITE DES TILLETs

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET PLUS
DEPENSES ACTUELLES	1 700 000,00 €	359 000,00 €	1 341 000,00 €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 800 000,00 €	56 222,40 €	1 743 777,60 €	- €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 800 000,00 €	56 222,40 €	1 743 777,60 €	- €	- €	- €

L'autorisation de programme est corrigée de 100 k€. Cette plus-value est imputable à l'augmentation de 40 m² de la surface de la restauration scolaire afin de pouvoir accueillir les enfants des classes maternelles et des classes élémentaires. Le projet initial ne prévoyait que l'accueil des enfants des classes élémentaires.

PROGRAMME 101 - EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE FORT DU BOIS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET PLUS
DEPENSES ACTUELLES	1 900 000,00 €	485 000,00 €	1 415 000,00 €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 900 000,00 €	108 536,36 €	1 791 463,64 €	- €	- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 900 000,00 €	108 536,36 €	1 791 463,64 €	- €	- €	- €

Sur cette opération, il y a uniquement un glissement des crédits non consommés en 2017 sur 2018.

Il est également proposer les AP/CP suivantes, afin de mieux piloter la programmation pluriannuelle des investissements. Il s'agit uniquement d'opérations figurant dans les programmations pluriannuelles déjà étudiées.

PROGRAMME 102 - EXTENSION DE L'ECOLE JEAN MACE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET PLUS
DEPENSES ACTUELLES						
DEPENSES PROPOSEES	2 850 000,00 €	370 000,00 €	2 480 000,00 €			
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 850 000,00 €	370 000,00 €	2 480 000,00 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 103 - REHABILITATION DU BATIMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET PLUS
DEPENSES ACTUELLES						
DEPENSES PROPOSEES	1 330 000,00 €	250 000,00 €	1 080 000,00 €			
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 330 000,00 €	250 000,00 €	1 080 000,00 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 104 - RESEAU DE VIDEO PROTECTION

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET PLUS
DEPENSES ACTUELLES						
DEPENSES PROPOSEES	1 025 000,00 €	275 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 025 000,00 €	275 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	- €

PROGRAMME 105 - PERFORMANCE ENERGIQUE / ECLAIRAGE PUBLIC

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET PLUS
DEPENSES ACTUELLES							
DEPENSES PROPOSEES	1 500 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 500 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Cette méthodologie budgétaire est très pratique en ne valorisant que les crédits réellement dépensés, et pas les crédits engagés (au titre d'un marché public). Cette méthode annule les effets indésirables de la pluri annualité des projets d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à voter l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessus.

N°8 AFFAIRES FINANCIERES - Indemnité de conseil au Comptable du Trésor – Attribution

Conformément à l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, dans des conditions fixées par décret, verser des indemnités aux agents des services déconcentrés de l'Etat, au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Le décret 82-979 du 19 novembre 1982, précise en son article 2, que ces indemnités pourront être attribuées notamment pour l'aide technique apportée aux collectivités territoriales par les agents des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques.

A ce titre, les prestations de conseil et d'assistance fournies à la commune par le comptable public sur le plan budgétaire, financier et comptable, qui ont un caractère facultatif, donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil.

L'arrêté du 16 décembre 1983 détaille le calcul de l'indemnité, qui se fait par application d'un barème dégressif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des trois dernières années, l'indemnité ne pouvant être supérieure à une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Le taux de l'indemnité est quant à lui fixé par délibération du Conseil municipal.

Aussi, faisant suite au transfert de Trésorerie entre les antennes de Lagny-sur-Marne et Bussy-Saint-Georges, il est proposé d'attribuer à Mme Françoise VERDIER, en sa qualité de comptable public, une indemnité annuelle au taux de 90% du taux maximum.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au Comptable.

Dossier examiné en commission Finances le 07 février 2018

N°9 AFFAIRES FONCIERES – Vente de la parcelle AK 32 sise 06 rue du Chemin de Fer

La Ville est propriétaire de la parcelle AK 32 d'une superficie de 110 m² sise 6 rue du Chemin de Fer.

Compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment existant, la Ville a lancé un appel à candidature pour la reconstruction d'un immeuble comportant un local commercial en rez-de-chaussée tout en conservant la façade comme préconisé par l'architecte des bâtiments de France.

Lors de la commission Urbanisme, Environnement, Développement durable et Tourisme et de la commission et Commerce et Vie économique, le projet de la SARL D.2.I Investissement a été retenu au regard de la qualité du projet et de l'offre financière.

Le projet portera sur la construction de 6 logements et d'un local commercial d'environ 81 m² dont la Ville se portera acquéreur dans le cadre d'une vente en dation avec une soulte d'un montant de 54 974 € TTC à la charge de la Ville.

Le montant de cette soulte a été déterminée au regard de la valeur du bien actuel soit 189 000 € TTC et la valeur du futur local commercial reconstruit soit 243 974 € TTC.

La Ville sera propriétaire d'un local commercial dont un appel à projet permettra la mise en location pour le maintien d'une activité de restauration.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la vente en dation du bâtiment sis 6 rue de Chemin de Fer et l'acquisition du local commercial neuf d'environ 81 m² avec une soulte de 54 974 € TTC à la charge de la Ville.**
- **autoriser M. le Maire à signer tous les actes de ventes / acquisitions et tous les documents utiles à cette opération.**

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement,
Développement durable et Tourisme le 05 février 2018*

Annexes 3 et 4

N°10 AFFAIRES FONCIERES - Transfert d'office de la rue de Nantes dans le domaine public communal

Par délibération en date du 19 octobre 2017, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable au transfert dans le domaine public communal de la voie privée ouverte à la circulation Rue de Nantes.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du lundi 04 décembre 2017 au lundi 18 décembre 2017 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, M. CHAFFARD désigné Commissaire Enquêteur par arrêté n°AR17000508, a émis un avis favorable avec la réserve suivante : « Matérialiser concrètement le marquage du stationnement sur le plan ».

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête publique sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

La présente délibération du Conseil Municipal portant transfert d'office de la voie vaut classement dans le domaine public et éteindra tous les droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

L'acte administratif constatant ce transfert sera rédigé et publié au service de la publicité foncière de Meaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **se prononcer sur le transfert d'office sans indemnité de la Rue de Nantes dans le domaine public communal.**
- **autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision.**

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement,
Développement durable et Tourisme le 05 février 2018*

Annexes 5, 6 et 7

N°11 AFFAIRES FONCIERES - Acquisition de la parcelle cadastrée AC 222 sise Chemin des Marâtres

M. PLUMARD Gilles a adressé un courrier à la Commune de LAGNY-SUR-MARNE lui indiquant qu'il souhaitait lui céder sa parcelle cadastrée AC 222, d'une superficie de 22 m² sise chemin des Marâtres. Cette emprise est située de fait sur le domaine public.

Par courrier 27 décembre 2017, M. PLUMARD a formulé son accord pour une cession gratuite.

La Ville assumera les frais annexes d'acquisition qui correspondent au salaire du conservateur estimé à 15 €. L'acquisition sera réalisée par un acte administratif enregistré et publié au Service de la Publicité Foncière de MEAUX.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- **à procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle située Chemin des Marâtres cadastrée AC 222**
- **à signer tous les actes et documents s'y rapportant.**

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement,
Développement durable et Tourisme le 05 février 2018*

Annexes 8 et 9

N°12 AFFAIRES FONCIERES - Acquisition de la parcelle cadastrée AP 292 sise Chemin de la Grande Voirie

Le chemin de la Grande Voirie a fait l'objet d'une servitude d'alignement instituée le 25 juin 1980. Dans ce cadre les travaux d'élargissement de la voie ont été réalisés par la commune. Pour régulariser cette servitude, il convient de procéder à l'acquisition, à titre gratuit de la parcelle AP 292, sise 24 chemin de la grande voirie, d'une superficie de 6 m² et appartenant à M. MORENO Stéphane et Mme CASTERAN Catherine. Cette parcelle est actuellement intégrée de fait à l'espace public et il convient de régulariser cette situation.

M. MORENO Stéphane et Mme CASTERAN Catherine ont formulé leur accord pour la cession gratuite à la ville par courriel le 04 décembre 2017.

La Ville assumera les frais annexes d'acquisition qui correspondent au salaire du conservateur estimé à 15 €. L'acquisition sera réalisée par un acte administratif enregistré et publié au Service de la Publicité Foncière de MEAUX.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- **à procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle située 24 Chemin de la Grande Voirie cadastrée AP 292,**
- **à signer tous les actes et documents s'y rapportant.**

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement,
Développement durable et Tourisme le 05 février 2018*

Annexes 10 et 11

N°13 AFFAIRES FONCIERES - Transfert dans le domaine public communal des voies faisant partie de l'ensemble Cottages I – Biens vacants et sans maître

Le lotissement Cottages 1 a été créé en 1976 par la SCI Les Hauts de Lagny. Une assemblée générale ordinaire a eu lieu le 20 décembre 1976 et le procès-verbal indiquait que la SCI Les Hauts de Lagny devait rétrocéder les parties communes à la Ville.

Cependant, à ce jour, aucun acte administratif n'a été établi pour régulariser ce transfert de propriété.

La SCI Les Hauts de Lagny avait été constituée le 18 décembre 1974 pour une durée de 30 années. Elle n'existe donc plus à ce jour et les parties communes représentent de fait des biens sans maître.

Les parties communes faisant l'objet de cette rétrocession sont constituées des parcelles suivantes : BD 137, BD 144, BD 147, BD 151, BD 152, BD 153, BD 164, BD 169, BD 170, BD 178, BD 188, BD 189, BD 194, BD 195, BD 253, BD 254, BD 259, BD 261, BD 262, BD 263, BD 344, BD 345, BD 346, BD 347, BD 348, BD 349, BD 350, BD 351, BD 352, BD 353, BD 354, BD 355 constituant les voies :

- Rue Henri Lebasque ;
- Allée Maximilien Luce ;
- Avenue Jean Baptiste Le Prince ;
- Chemin des Touvents ;
- Allée Pierre Montezin ;
- Allée Emile Prodhon ;

Et pour une contenance totale de 8.725 m².

Le Conseil Municipal est invité :

- **à accepter l'intégration de ces parcelles sans maître dans le domaine public communal.**
- **autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.**

*Dossier examiné en commission Urbanisme, Environnement,
Développement durable et Tourisme le 05 février 2018*

Annexes 12 et 13

N°14 INTERCOMMUNALITE - Conventions de groupements de commandes entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire pour divers marchés publics

L'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, dans son article 28, autorise la création de groupement de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics en vue de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a proposé, par décision n° 2017-181 du 13 novembre 2017, la constitution des groupements de commandes suivants :

- Fourniture de bureau ;
- Fourniture de consommables informatiques ;
- Fourniture de produits d'entretien ;
- Fourniture de vêtements de travail / Equipements de Protection Individuelle (EPI) / Chaussures de sécurité ;
- Nettoyement des espaces publics ;
- Vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et équipements publics (Installations électriques, Installations gaz, appareils de levage...) ;
- Entretien des espaces verts ;
- Entretien de l'éclairage public ;
- Entretien de la voirie ;
- Travaux d'entretien des bâtiments (maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc.) ;
- Prestations de traiteurs ;
- Tickets restaurants ;
- Signalisation horizontales et verticales ;
- Travaux de reprographie ;
- Prestations d'infogérance informatique ;
- Prestations de gardiennage ;
- Maintenance et équipements des aires de jeux ;
- Maintenance des installations électriques ;
- Location et maintenance de photocopieurs ;
- Location et entretien des fontaines à eau ;
- Fourniture de mobilier ;
- Fourniture de matériels informatiques et accessoires ;
- Entretien et maintenance des systèmes de chauffage ;
- Entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charge ;
- Maintenance de défibrillateurs cardiaques automatisés externes et d'acquisition.

Les membres des groupements sont les suivants (sous réserve de l'adhésion de chaque collectivité en fonction de chaque marché) :

- BUSSY-SAINT-GEORGES
- CCAS DE BUSSY-SAINT-GEORGES
- CAISSE DES ECOLES DE BUSSY-SAINT-GEORGES
- BUSSY-SAINT-MARTIN
- CARNETIN
- CHALIFERT
- CHANTELOUP-EN-BRIE
- COLLEGIEN
- CCAS DE COLLEGIEN
- CAISSE DES ECOLES DE COLLEGIEN
- CONCHES SUR GONDOIRE
- CCAS DE CONCHES-SUR-GONDOIRE
- DAMPMART
- GOUVERNES
- GUERMANTES
- JABLINES
- JOSSIGNY
- LAGNY-SUR-MARNE
- CCAS DE LAGNY-SUR-MARNE

- LESCHES
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LESCHES/JABLINES
- MONTEVRAIN
- CCAS DE MONTEVRAIN
- POMPONNE
- SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
- THORIGNY-SUR-MARNE
- FERRIERES-EN-BRIE
- PONTCARRE
- OFFICE DE TOURISME DE MARNE-ET-GONDOIRE
- SIVOM DE CONCHES GUERMANTES

Pour ce qui est de la Ville de Lagny-sur-Marne, un recensement a été effectué au regard des besoins spécifiques de la Collectivité.

Ainsi, parmi la liste arrêtée par décision n° 2017-181 du 13 novembre 2017 de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, il est proposé de retenir les marchés suivants éligibles aux groupements de commandes.

- Fourniture de bureau ;
- Fourniture de consommables informatiques;
- Fourniture de produits d'entretien ;
- Fourniture de vêtements de travail/équipement de protection individuelle (EPI/chaussure de sécurité) comprenant également la PM et les ASVP ;
- Vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et équipements publics (installations électriques, installation gaz et appareil de levage) ;
- Entretien des espaces verts ;
- Prestation de traiteurs ;
- Signalisation horizontales et verticales ;
- Travaux de reprographie ;
- Prestation d'infogérance informatique ;
- Prestation de gardiennage ;
- Maintenance des aires de jeux ;
- Maintenance des installations électriques ;
- Fourniture de mobilier ;
- Fourniture de matériels informatiques et accessoires ;
- Entretien et maintenance des ascenseurs et montes charges ;
- Acquisition et maintenance des défibrillateurs.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces groupements de commandes seront formalisées dans une convention constitutive pour chaque marché qui fixera précisément la durée de la convention au regard de la nature du marché et de la date d'effet de la convention.

La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, est désignée comme coordonnateur des groupements de commandes listés ci-dessus, et aura la charge de mener la procédure de passation du marché ainsi que sa notification, son exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du groupement et ses règles de fonctionnement sont celles prévues à l'article 101.3 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article L.1411-5 du CGCT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **Décider d'adhérer aux groupements de commandes susvisés en fonction des besoins de la Ville de Lagny-sur-Marne énoncés dans la présente ;**
- **Dire que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, sera le coordonnateur des groupements de commandes ;**
- **Autoriser M. le Maire à signer les conventions définissant les modalités des groupements de commandes et tous les documents afférents dont un modèle est joint ;**
- **Autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire à signer les marchés au terme de ces consultations ainsi que toutes les pièces afférentes.**

Dossier examiné en commission Finances le 07 février 2018

Annexe 14

N°15 INTERCOMMUNALITE - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation du rapport du 24 novembre 2017 relatif à l'adhésion des communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), s'est réunie le 24 novembre 2017 sous la présidence de Madame Pierrette MUNIER, pour valoriser les charges et les produits transférés suite à l'adhésion des communes de Ferrières en Brie et Pontcarré le 3 juillet 2017.

Ce rapport, voté à l'unanimité, a été communiqué au conseil communautaire dans sa séance du 18 décembre 2017, qui en a pris acte.

Le rapport fixe comme suit l'attribution de compensation des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré :

	Attribution de compensation
Ferrières-en-Brie	2 473 726 €
Pontcarré	455 000 €

Les flux seront proratisés pour l'exercice 2017 au regard de la date d'intégration des communes.

Dès lors, chaque commune membre doit approuver le rapport relatif à la CLECT dans un délai de 3 mois, afin de rendre définitive la modulation de l'attribution de compensation versée aux communes de Ferrières en Brie et Pontcarré.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 24 novembre 2017, tel que joint en annexe,**

- **autoriser M. Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.**

Dossier examiné en commission Finances le 07 février 2018

Annexe 15

N°16 REGLEMENTATION - Renonciation à recevoir des cirques détenant des animaux sauvages

Le Code Rural, dans son article L.214-1 dispose que " Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce".

L'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 qui fixe les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants dispose que "les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé".

Les éthologues et les zoologues ont observé des troubles du comportement chez les animaux de cirque et les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage reconnu comme étant incompatible avec les impératifs biologiques des espèces.

De plus, les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent aux animaux des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et divers troubles du comportement.

De ce fait, les normes minimales ne peuvent être respectées par les cirques exploitant des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements.

Pour rappel, les communes n'ont aucune obligation légale d'accueillir les cirques détenant des animaux sauvages et la Municipalité est garante de la moralité publique.

Le Conseil Municipal est invité à renoncer à recevoir des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire de la commune.

N°17 CIRCULATION-STATIONNEMENT - Maintien des 20 minutes de gratuité sur la voirie

A la suite de la mise en place de la réforme concernant la dépenalisation du stationnement voulue par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) depuis le 1^{er} janvier 2018, il convient de préciser la délibération n°25 du 7 juin 2017 concernant la redevance de stationnement liée au 20 mn de gratuité limitée par jour et par véhicule.

En effet, cette réforme a obligé la Ville à changer l'ensemble de ses horodateurs et cela a permis le paiement par internet et par carte bancaire.

Après l'utilisation des 20 premières minutes gratuites, à l'occasion d'une nouvelle utilisation dans la même journée, les pas tarifaires sont les suivants :

Durée	Redevance pour la première utilisation (par jour et par véhicule)	Redevance à partir de la deuxième utilisation (par jour et par véhicule)
20mn	0€	0.10€
30mn	0.20€	0.20€
40mn	0.40€	0.40€
50mn	0.60€	0.60€
01h00mn	0.80€	0.80€
01h10mn	1.00€	1.00€
01h20mn	1.20€	1.20€
01h30mn	1.40€	1.40€
01h40mn	1.60€	1.60€
01h50mn	1.80€	1.80€
02h00	2.00€	2.00€

Au-delà de 02h00, le pas de 2h15 à 17€ et le pas de 2h30 à 35€ restent également inchangés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le pas tarifaire de 20 mn lors de la deuxième utilisation.

Dossier examiné en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en commission Travaux, Circulation Stationnement le 02 février 2018 et en commission Finances le 07 février 2018

N°18 AFFAIRES PERISCOLAIRES - Signature de la convention de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Dans le cadre du versement de la subvention relative au fonctionnement de « l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) » sur les mercredis, il est convenu que la Ville signe tous les deux ans une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

Un changement est intervenu depuis le retour à la semaine de 4 jours puisque la CAF considère maintenant les mercredis comme un temps extrascolaire et non plus périscolaire.

La CAF accompagne les ALSH sur les journées complètes et également sur les ½ journées.

Cette convention de financement ci-annexée est établie pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Elle fait l'objet d'un suivi réalisé conjointement entre la ville et la CAF notamment pour l'évaluation qualitative et quantitative des actions.

Cette évaluation porte sur :

- La conformité des résultats au regard des objectifs,
- L'impact des actions ou des interventions,
- Les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ainsi que ses documents, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

*Dossier examiné en commission Affaires scolaires et périscolaires
le 30 janvier 2018*

Annexe 16

N°19 JEUNESSE - Montant des lots attribués dans le cadre du concours de dessin Halloween

La Ville de Lagny-sur-Marne, par l'intermédiaire de sa Direction de la Jeunesse, souhaite développer les actions participatives en faveur des jeunes afin de les sensibiliser à l'engagement collectif et citoyen.

Un concours de dessin est proposé aux usagers âgés de 12 à 17 ans, domiciliés ou scolarisés à Lagny-sur-Marne. L'objectif du concours est de sélectionner le dessin qui servira de support à la communication de la soirée Halloween organisée en direction des collégiens.

Le concours pourra être reconduit chaque année.

Dans ce cadre, la Ville souhaite attribuer des prix dont la valeur s'échelonne de la manière suivante : les 3 premiers du classement se verront offrir des lots sous forme de bons d'achats en lien avec la création artistique (types de lots sont des livres, CD/DVD, jeux vidéo, high-tech et loisirs créatifs)

- Valeurs des lots :

- Le 1^{er} classé : un bon d'achat d'une valeur de 70 Euros + déclinaison communication de l'affiche gagnante
- Le 2^{ème} classé : un bon d'achat d'une valeur de 50 Euros
- Le 3^{ème} classé : un bon d'achat d'une valeur de 30 Euros

Une remise des récompenses sera organisée en présence des participants et de leurs familles, de la Municipalité, du Conseil Municipal des Jeunes et des services municipaux associés autour d'une cérémonie.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la valeur des lots remis dans le cadre du concours de dessin Halloween.

*Dossier examiné en commission Finances le 07 février 2018
et en commission Jeunesse le 12 février 2018*

N°20 PERSONNEL TERRITORIAL - Convention de mise à disposition du responsable de la Police Municipale

La Ville a souhaité renforcer l'action et les compétences de sa police municipale en recrutant un responsable de service de catégorie B.

M. Guillaume COURTOIS, recruté à compter du 1^{er} février 2018 sur ce poste, est amené à intervenir sur certaines missions au niveau du territoire intercommunal.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifié et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la ville Lagny-sur-Marne doit signer une convention de mise à disposition de M. Guillaume COURTOIS auprès de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG).

Ce point sera présenté aux membres du Comité Technique lors de sa séance du 13 février 2018

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du responsable de la Police Municipale auprès de la CAMG.

Annexe 17

N°21 PERSONNEL TERRITORIAL- Transfert de deux postes d'adultes relais de la commune de Lagny-sur-Marne à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG)

Rappel du contexte

Le quartier Orly Parc a été reconnu en décembre 2014 comme l'un des 1 300 quartiers les plus pauvres de France et est éligible à ce titre aux différents dispositifs de la politique de la ville.

Le Contrat de ville de Marne-et-Gondoire a été signé le 30 juin 2015 par les différents partenaires associés à la démarche, avec des attentes fortes en matière de tranquillité publique. Dans ce contexte, deux adultes relais ont été recrutés le 23 novembre 2016 par la ville de Lagny-sur-Marne pour le quartier prioritaire Orly Parc.

Les missions de l'adultes-relais

Les postes d'adultes-relais sont destinés à améliorer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Leurs missions consistent à :

- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue,
- faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur,
- contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.
- accueillir, écouter, concourir au lien social,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue social entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants,
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie,

Dispositions réglementaires

La création d'un poste d'adultes-relais fait l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'État, représenté par le Préfet de département. La signature de cette convention est un préalable au versement de l'aide visée.

Il s'agit d'un contrat de droit privé à durée déterminée dont la durée maximale est de trois ans renouvelable une fois.

Une aide de l'État forfaitaire annuelle, est versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) à compter de la création du poste d'adultes relais pour la période d'occupation effective du poste à hauteur de 17 926.80 euros par an et par poste.

Le poste n'est pas financé à 100% par l'ACSé. Les adultes-relais mentionnés à l'article L.12-10-1 du code du travail assurent des missions de médiation sociale et culturelle.

Coût pour la CAMG

	Coût chargé mensuel	Coût chargé annuel	Participation annuelle de l'Etat	Participation CAMG mensuelle	Participation CAMG annuelle
1 Médiateur	2 283,95€	27 407.40€	17 926.80€	790.05€	9 480.60€
2 Médiateurs	4 567.90€	54 814.80€	35 853.60€	1 580.10€	18 961.20€

Les deux adultes relais de la Ville de Lagny-sur-Marne sont en poste depuis le 23 novembre 2016 et jusqu'au 22 juin 2019.

Afin d'inscrire de manière plus cohérente l'action de ces deux médiateurs dans le cadre de la politique de la ville menée au niveau intercommunal, il est proposé le transfert de ces deux adultes relais à la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire. Ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} mars 2018. Les deux agents seront rattachés au service sécurité, prévention et politique de la ville de la CAMG.

Les conventions 077-15R-0173-00 et 077-15R-0174-00 sont remises à Monsieur le Président de Marne-et-Gondoire pour le transfert des postes adultes-relais de Lagny-sur-Marne à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire. Celle-ci bénéficiera, à partir de leur transfert, de l'octroi de l'aide de l'État forfaitaire annuelle.

Ce point sera présenté aux membres du Comité technique lors de sa séance du 13 février 2018.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le transfert (avec transfert de charges), au 1^{er} mars 2018, des deux médiateurs de la ville de Lagny-sur-Marne à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.

N°22 PERSONNEL TERRITORIAL - Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre De Gestion de Seine-et-Marne

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la FPT sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Cette année, le centre de gestion de Seine et Marne propose aux collectivités territoriales affiliées une convention unique leur permettant de solliciter les prestations optionnelles suivantes :

- gestion des archives communales,
- conseil et formation en matière d'hygiène et de sécurité,
- conseil statutaire,

- maintien dans l'emploi des personnes inaptes,
- application des règles relative au régime de retraite de la CNRACL.

Le Conseil Municipale est invité à :

- **approuver la convention ci-annexée,**
- **autoriser M; le Maire à signer la convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre De Gestion de Seine-et-Marne et tout document afférent.**

Annexe 18

N°23 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents - Ouvertures d'emplois

Afin de permettre l'adaptation des effectifs de la Ville aux besoins des services, à leur organisation et à leur fonctionnement, il est proposé, dans un premier temps, de procéder aux créations d'emplois faisant suite à des recrutements, à des évolutions de grade, à des promotions internes...

❖ **Créations d'emplois liées aux recrutements**

Soit 3 ouvertures d'emplois :

- 1 agent de maîtrise : responsable régie bâtiments
- 1 adjoint administratif sur le poste d'assistant(e) administratif (ve) spécialisé (e) en spectacles vivants au pôle culture et loisirs
- 1 rédacteur sur le poste de responsable de la communication

❖ **Création d'emploi liée à une promotion interne au 1^{er} mars 2018**

Soit 1 ouverture d'emploi :

- 1 attaché de conservation du patrimoine

Ces points seront présentés aux membres du Comité technique lors de sa séance du 13 février 2018.

Le tableau des effectifs sera, en conséquence, ainsi modifié :

<u>Emplois</u>	<u>Effectif actuel</u>	<u>Dont temps non complet</u>	<u>Effectif révisé</u>	<u>Dont temps non complet</u>
Agent de maîtrise	12	0	13	0
Adjoint administratif	22	0	23	0
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	1	0
Rédacteur	10	0	11	0

L'effectif des emplois permanents sera ainsi augmenté de 4 postes et fixé à 323 postes.

Les crédits afférents à cette dépense obligatoire sont imputés sur le chapitre 012.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces ouvertures d'emplois.

N°24 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents - Fermetures d'emplois

Il s'agit dans un second temps, de fermer les emplois qu'il n'est pas nécessaire de conserver suite à certains évènements, tels que des départs en retraite, des mutations, des avancements de grade, des promotions internes, des changements d'affectation, des détachements, des disponibilités...

❖ **1 fermeture d'emploi liée au départ d'un agent à la retraite**

Il s'agit de fermer le poste d'agent d'accueil à l'hôtel de ville

Soit 1 fermeture d'emploi : 1 agent de maîtrise principal

❖ **1 fermeture d'emploi liée à une promotion interne du 1^{er} mars 2018**

Il s'agit de fermer **1 emploi** suite à la nomination par promotion interne : assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

❖ **2 fermetures d'emploi sur des postes gardés vacants et ne répondant plus à des besoins de la collectivité**

Il s'agit de fermer **2 emplois** sur la filière culturelle : 1 assistant de conservation et 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Ces points seront présentés aux membres du Comité technique lors de sa séance du 13 février 2018.

Le tableau des effectifs sera, en conséquence, ainsi modifié :

<u>Emplois</u>	<u>Effectif actuel</u>	<u>Dont temps non complet</u>	<u>Effectif révisé</u>	<u>Dont temps non complet</u>
Agent de maîtrise principal	11	0	10	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
1 assistant de conservation	1	0	0	0
1 adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe.	1	0	0	0

L'effectif des emplois permanents sera ainsi diminué de 4 postes et fixé à 319 postes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces fermetures d'emplois.

N°25 Questions écrites

Les dossiers sont consultables en Mairie - Direction Générale